



Questionnaire concernant les élections communales 2014.

Commune de Bures sur Yvette

## 1. Environnement

**1.1 Votre programme fait référence à la protection de l'environnement, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant? Quels sont-ils ?**

1<sup>er</sup> principe : appliquer les principes de développement durable tels que spécifiés dans la charte du PNR: Statut de ville porte de PNR (obtenu en 2013 Pour mémoire : les 5 objectifs du PNR:

- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien
- Un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques
- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale
- Un développement économique et social durable
- Être innovants ensemble

Application à la politique locale d'urbanisme et de gestion des ressources : pas de gaspillage de l'espace ; protection de l'existant et du caractère de village de Bures; sanctuarisation de certaines espaces (ENS et bois de la Guyonnerie réalisés dans le mandat 2008 -2013). Poursuite de la démarche sur un avenir raisonné et raisonnable de la Guyonnerie (projet de 100 logements et 3 500m<sup>2</sup> de bureaux stoppé en 2008 par JFV) ; Objectif de saisir toutes les opportunités d'aller plus loin dans le rapprochement avec le PNR dans les 6 ans à venir.

Conforter la protection des espaces pavillonnaire de Bures.

Application également à la gestion communale : économies d'eau grâce à la mise en place de la télé relève des compteurs permettant de détecter les consommations anormales au temps t, économies d'énergie (pollution lumineuse nocturne réduite par l'extinction des lumières de 1h30 à 4h30) ; intégration de phyto cités aux marchés d'entretien de la ville

2ème principe : communiquer pour faire partager et porter collectivement les évolutions nécessaires :

Poursuite de l'action phyto cités en direction des particuliers : sensibilisation aux risques liés aux phyto sanitaires et invitations à utiliser d'autres méthodes de jardinage.

Mobilisation des buressois sur la valeur de leur patrimoine.

Ateliers et expositions de sensibilisation grand public avec des associations partenaires.

Ateliers et réunions publiques sur les projets d'urbanisme.

Un dialogue permanent avec le délégataire eau et le délégataire assainissement (suivi trimestriel de la DSP), le SIOM, le SIAHVV, le PNR, l'Université Paris sud, l'interco, le CG et tous les partenaires de la ville concernés.

## **1.2 Risques environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?**

Risques d'inondation : politique d'acquisition des bords de rivière en cas de mutation (inscrit au plu) ; soutien à la démarche de DIG menée par le Siahvy pour l'entretien de l'Yvette et de ses affluents ; soutien à la politique de renaturation et de gestion des eaux (Baratage)

Risques de débordement des égouts : travaux d'étude en cours sur l'interco aux jardins de bures en vue de travaux (2014) ; mise sous surveillance des réseaux (schéma de métrologie des interco) avec le siahvy.

Poursuite de la rénovation des réseaux d'assainissement selon les priorités définies au SDA ; que ces travaux soient inclus ou non dans les travaux concessifs de la DSP assainissement. (passages caméra systématiques avant les réfections de voirie et remise à niveau des réseaux chaque fois que c'est nécessaire). Poursuite de l'adhésion au contrat de bassin qui a pour objectif la préservation de la ressource (bonne qualité des eaux de nappe).

Support des 2 outils principaux mis en place à l'échelle des bassins versants : « contrat de bassin » et « prge » pour une gestion raisonnée et partagée avec les communes voisines.....

## **1.3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?**

Oui, si elle se fait en lien et en concertation avec les associations de cadre de vie et avec le VYF en particulier.

Gestion de l'eau pluviale et de ruissellement sur le projet ilot mairie (bassins en plein air, trame bleue au cœur du projet)

Contraintes portées au plu sur les nouvelles constructions

Projet centre ville élargi prenant en compte l'atout de l'eau (Vaularon au cœur du centre ville élargi)

#### **1.4 Un Plan de Sauvegarde et un DICRIM ont été réalisés et enregistrés sur la Commune, quel est votre programme à ce sujet ?**

Leur remise à jour et leur diffusion. L'utilisation de systèmes d'alerte (par exemple en cas de crues) via les réseaux sociaux / internet.

#### **1.5 Votre position par rapport au PPRi et un PAPI**

Le PPRi est l'outil réglementaire de l'état, qui bien que non approuvé par Bures (recours débouté) est un document opposable et figure au PLU. Le PPRi n'est pas un outil de prévention au sens d'empêcher la survenue des risques ; un Papi sera sans doute l'outil de la prévention à l'échelle du mandat à venir Bures est prête à intervenir auprès des association pour agir contre ce PPRi.

## **2 . Eau potable**

- **Avez-vous des projets sur ce sujet ?**

<b>oui</b>	non
------------	-----

- **Si oui lesquels**

Terme de la DSP eau en 2018

La reconfiguration des périmètres intercommunaux d'ici 2015 donnera sans doute l'opportunité d'une dimension nouvelle au débat sur la fourniture d'eau potable (qui comprend également l'entretien et la rénovation du réseau de distribution d'eau potable). Le renouvellement de la dsp eau sera l'occasion d'un débat de fond sur le sujet, et pourquoi pas, à l'échelle de plusieurs communes.

**- L'utilisation de sulfate d'alumine (alun) pour purifier l'eau du robinet (floculation) est-elle selon vous un problème de santé public ? Pouvez-vous vous exprimer à ce sujet et faire vos propositions?**

**- Si oui, imposerez-vous une autre technique pour notre ville.**

L'eau est le produit « alimentaire » le plus contrôlé.

Les traces d'aluminium dans l'eau potable sont connues de notre délégataire puisque ces traces d'aluminium sont liées au mode de purification de l'eau (floculation des particules en suspension). Les quantités relevées (0.01mg / litre en moyenne) sont largement très inférieurs aux seuils de référence de l'oms (0.20 mg/litre). Alternative possible ? : L'utilisation de chlorures ferriques pour le traitement de l'eau est possible mais le ph faible (acidité) est une menace pour le patrimoine industriel (dégradation et risques de relargages).

L'information de la population est totalement transparente.

Le dialogue avec le délégataire existe, y compris sur ce sujet. Des recherches sont toujours en cours pour trouver d'autres molécules ou process permettant de traiter l'eau différemment.

Par ailleurs l'eau intervient pour moins de 10% dans les apports en aluminium chez l'humain et d'autres pistes telles que les pratiques culinaires (ustensiles de conservation et de cuisson) pourraient être également interrogées, si le risque était totalement avéré, ce qui n'est pas exactement le cas à ce jour.

La question sera obligatoirement posée lors de la réflexion sur le renouvellement de la dsp.

Par ailleurs, le délégataire remet à la ville un rapport annuel, généralement présenté et commenté en conseil municipal et le délégataire y répond aux questions des élus.

### **3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie**

#### **Que proposez-vous concrètement**

#### **- pour gérer les arrivées et les envois des eaux de ruissellement sur la commune ?**

Nous maintenons la demande de moratoire déposée auprès du Préfet pour l'arrêt des constructions sur les plateaux dans l'attente d'une étude d'impact sur les conséquences de l'urbanisation sur les vallées.

Le système hydraulique de Bures repose sur l'Yvette qui coule en fond de vallée et ses affluents qui drainent les flancs de coteaux ; les eaux de ruissellement et les eaux pluviales sont majoritairement récupérées par ce système qui est doté, en amont de Bures des bassins d'Armand et des Grands Prés sur la commune de Gometz le chatel sur la Frileuse et le Vaularon, et du bassin de Bures-Gif sur l'Yvette : la vocation de ces bassins étant de gérer les volumes d' eaux qui ne peuvent pas être contenus dans le gabarit des cours d'eau en cas de crues; quelques solutions marginales d'initiative privée complètent ce système buresois (un bassin d'orage à la cailleterie, un bassin au Pré Launay, un bassin aux 4 Coins....

L'interdépendance entre les communes est une certitude hydraulique et leur solidarité une obligation qui s'exprime par des engagements financiers partagés, pris au siahvy, pour la réalisation d'études globales et de travaux dont l'impact est partagé.

Des travaux sont en cours, notamment au niveau de la plaine de Vaugien où le dévoiement du collecteur intercommunal a été acté, préalablement à la création d'une zone d'expansion des crues.

A Bures, la création de la zone d'expansion du Baratage est actée et aura un effet d'écrêtement et de ralentissement de l'arrivée de l'eau dans le Vaularon.

Les travaux en cours sur Gif permettront de ralentir les arrivées d'eau sur l'Yvette via la Mérentaise. Les objectifs partagés concernent la protection des personnes et des biens non pas à l'échelle de la commune mais à l'échelle de la masse d'eau (sensibilité de Gif, d'Orsay et de Villebon aux débordements).

La déclinaison locale du PRGE n'est pas encore tranchée : les principes – a minima- seront appliqués et la réflexion devra également inclure, outre les consignes nouvelles concernant l'utilisation des barrages et bassins, le devenir à long terme du Moulin dont l'activité mécanique participe, de fait, à la régulation hydraulique de l'Yvette.

#### **- pour les eaux de pluie ?**

Voir ci dessus

#### 4. Zones de rétention et bassins réalisés

##### Quel est votre programme

- pour la mise en place dans les secteurs non pourvus

Pas d'initiative hors du schéma directeur du bassin versant. Travail en cours sur la zone du baratage (5 hectares) pour la création d'une zone d'expansion, permettant de reméandrer l'angoulême et de ralentir les eaux de ruissellements que ce rû draine. Etude faune flore et étude de faisabilité en 2014 (Siahvy).

- Travail particulier sur les bâtiments communaux à l'occasion des travaux de rénovation, à l'instar de la mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie pour le bâtiment sportif.
- L'entretien régulier des bassins

Cela va de soit. Mais la mairie n'est pas gestionnaire des ouvrages et cela doit se faire dans le respect des objectifs de protection de la biodiversité (fauchage et faucardage raisonné) et de la sécurisation des ouvrages.

- l'entretien régulier des berges de l'Yvette et des affluents

Soutien de Bures à la mise en place de la DIG initiée par le Siahvy pour l'entretien de l'Yvette et de ses affluents.

Sensibilisation des riverains aux bonnes pratiques concernant la rivière.

#### 5. Assainissement

5.1 - Des recherches de **conformités de branchements des eaux** ont été instituées depuis de nombreuses années sur la commune.

Cela vous semble

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
X pour tendre vers la réduction des dysfonctionnements	X inscrits dans la dsp assainissement			

5.2 - **Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, eaux usées dans les eaux pluviales.**

##### Quel est votre programme de correction ?

Contrôles, rappels, doublement de la redevance etc...

Contrôles systématiques et corrections des branchements lorsqu'il y a réalisation de travaux d'assainissement.

Financement ou co-financement d'études techniques lorsque des volumes non expliqués d'eaux parasites transitent sur le réseau d'assainissement (en cours sur l'antenne interco du Vaularon).

## **6. Contrôles et certifications**

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci dessus ?

S'inscrire dans les démarches qualités et les normes actuelles et communiquer sur leurs réalisations.

## **7. Travail collégial avec les Associations.**

**Quel est votre programme ?**

Nous poursuivons la concertation systématique que nous mis en place. Nous continuerons à réunir les associations de cadre de vie à l'occasion de petits déjeuner environ tous les trimestres pour faire le point sur les dossiers en cours.

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'OIN de Saclay qui doit débiter au printemps, nous sollicitons votre expertise pour la rédaction de l'avis de la commune.

## **8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.**

Stratégies.

Voir plus haut : intégrer l'utilisation d'outils de communications rapides et efficaces (réseaux sociaux, internet, téléphone pour alerter en cas de crues.

Poursuivre la diffusion des informations réglementaires (qualité des eaux de boisson) via la facture d'eaux et l'affichage en mairie, informer sur la qualité des eaux de rivière. Site de la mairie et affichage mise à jour du plan communal de sauvegarde et du dicrim.

V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.